

Date de dépôt : 18 août 2015

Rapport intermédiaire

de la commission d'enquête parlementaire, instituée par la M 2252, chargée de faire rapport au Grand Conseil sur les dysfonctionnements ayant conduit à la mort d'Adeline M.

Rapport de M. Pierre Conne

Mesdames et
Messieurs les députés,

Dans sa séance du jeudi 12 mars 2015, notre Grand Conseil a adopté la motion 2252 pour la création d'une commission d'enquête parlementaire chargée de faire la lumière sur les dysfonctionnements ayant mené à la mort d'Adeline M. et de rendre rapport sur le résultat de ses investigations d'ici au 30 octobre 2015.

Compte tenu de l'ampleur de la tâche consistant notamment à documenter l'historique en détail et à procéder aux analyses approfondies de toutes les hypothèses plausibles, la durée des travaux sera plus longue.

La Commission d'enquête parlementaire, unanime, demande donc qu'un nouveau délai soit fixé au 30 juin 2016 pour rendre son rapport.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter ce délai supplémentaire en prenant acte de ce rapport.